



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCÈS-VERBAL - 1/2020

Séance ordinaire du 25 février 2020
à la Salle des spectacles

Présidence : M. Nicolas HÄUSEL

Membres présents :	67
Membres absents excusés :	12
Membre non excusé :	<u>0</u>
Effectif total :	79

Absents excusés : Mmes Muriel CUENDET SCHMIDT, Anne-Catherine DOYER, Patricia GILLIERON-GIROUD, Nathalie LINIGER, Vanià LUIS FRANCISCO, Anne-Lise UDRY et MM. Yves GIROUD, Philippe KOCH, Jean-Pierre MICHAUD, Jonathan SWAN, Marco TADDEI, Reynold UDRY.

A 19h30, **M. Nicolas Häusel**, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et Municipaux ainsi qu'à M. Nicolas Siniciali représentant le Service technique. Mme Sarah Miéville, Secrétaire municipale est excusée ce soir. Il salue le public, qui, par sa présence, montre son intérêt pour les affaires publiques de la commune. Il salue également une délégation des sapeurs-pompiers d'Epalinges.

La presse est représentée par Monsieur Xavier Crépon du journal « Le Régional ».

L'appel est effectué par la secrétaire. Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 67 personnes présentes.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Après l'incendie de la maison de la famille Guisan-Morand au tournant de l'année, le bureau s'est permis de leur envoyer une lettre de soutien au nom du Conseil communal, en rappelant l'importance de leur implication dans l'animation culturelle de la commune. Il a croisé récemment Mme Guisan qui l'a remercié pour ce geste.

Entre aujourd'hui et notre dernier Conseil, il est allé, avec Mme Marie Gaud de l'Office des affaires culturelles, manifestations et communication rencontrer Mesdames Dean- Forestier, Isely, Von Moos et Peytregnet ainsi que M. Cruchon pour adresser les vœux de la Municipalité et du Conseil communal pour leurs nonante ans. Des petits articles les concernant seront publiés dans le prochain journal « Palinzard ».



Suite à la demande de M. le Conseiller Ernest Corbaz et au don des Conseillers et de la Municipalité à la fondation Zoé4Life, cette dernière nous a remercié chaleureusement pour cette action par une lettre.

Au début du mois de février, il a reçu les lettres de démission de Messieurs les Conseillers communaux Daniel Margot et Thomas Ferrari, dont il fait lecture. MM. Margot et Ferrari sont chaleureusement remerciés sous les applaudissements.

Lors de notre dernier Conseil, nous avons dû voter deux amendements incompatibles. Même si la manière de vote qui a été choisie correspond à son sens au mieux à l'esprit de l'article 86 de notre règlement, pratiquement il lui semble plus clair de voter les amendements à la suite et de choisir celui qui a le plus grand nombre de voix. Pour éclaircir ce sujet, il a demandé au SCL si une manière de faire était préférable à l'autre. La réponse était que le Conseil peut choisir librement le déroulement de son vote et qu'il n'y a pas de méthode officielle dans ce cas. La juriste du SCL s'est toutefois étonnée que les deux commissions proposant des amendements ne se soient pas arrangées au préalable pour ne pas avoir d'incompatibilité.

M. le Conseiller communal Erich Dürst a adressé lors de notre Assemblée de décembre 2019 un vœu au bureau et à la Municipalité sur le modèle de contrat des Secrétaires du Conseil (page 421 du PV). Il lit la réponse du SCL à ce sujet:

Le secrétaire du conseil est engagé par un contrat de droit privé par le conseil qui est l'autorité d'engagement (cf. arrêt du 12 janvier 2017 de la Cour constitutionnelle, page 28). Le contrat peut être signé par le président du conseil.

Depuis qu'il est entré au Conseil en 2016, il a pu apprécier les actions diverses du bureau et des Présidents successifs. Il se souvient, entre autres, des activités formatrices de M. Michaud, de la mise en place d'une sortie du Conseil et de la réflexion sur le fonctionnement de notre Assemblée par M. Corbaz, des rappels des bonnes pratiques pour les Conseillers de M. Glayre. Depuis le mois de septembre 2019, le bureau s'est impliqué à réfléchir sur les droits et devoirs des membres du Conseil en matière de secret de fonction et des limites de gestion entre l'exécutif et le législatif. Vous recevrez à ce sujet prochainement une lettre rappelant les pratiques légales des Conseillères et Conseillers dans l'exercice de leur mandat.

Les deux objets des votations fédérales du 9 février dernier, « Davantage de logements abordables » et « L'interdiction de la discrimination en raison de l'orientation sexuelle », ont été acceptés au niveau de la commune d'Epalinges. On peut souligner le taux de participation qui s'est élevé à plus de 52%.

Les résultats de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat du 9 février pour la commune d'Epalinges sont les suivants :

- Christelle Luisier: 1124 voix
- Juliette Vernier: 433 voix
- Guillaume Morand: 421 voix
- Jean-Marc Vandiel: 84 voix

Le taux de participation s'est élevé à un peu moins de 39%

Les prochaines votations auront lieu le dimanche 17 mai.



Pour rappel, vous êtes conviés à la cérémonie des mérites qui aura lieu le samedi 21 mars 2020, à 10h, dans cette même Salle des spectacles d'Epalinges.

La sortie du Conseil aura lieu le samedi 6 juin 2020. Nous irons dans la Broye visiter la renaturation de l'embouchure de cette rivière et le musée romain de Vallon. Ces activités seront suivies par un repas en commun dans la région. Un Doodle vous sera adressé tout prochainement pour valider votre participation.

Et pour les Conseillères et les Conseillers qui ont des remarques à formuler, la prochaine séance du bureau aura lieu le mardi 24 mars. Notre prochain Conseil se tiendra le mardi 7 avril à 19h30.

Le Président a terminé avec ses communications.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président ouvre la discussion.

L'ordre du jour n'appelant aucune modification, il est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2019

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

▪ M. Maurice MISCHLER, Syndic

Cérémonie de remise des clés de l'Eglise des Croisettes : le samedi 7 mars 2020 aura lieu la cérémonie de passation des clés de l'Eglise des Croisettes. Il y aura un concert à 10h30, la cérémonie en elle-même à 11h et l'inauguration de la Maison de paroisse à 11h30. A 12h, un apéritif dinatoire sera servi.

Don supplémentaire à la Maison de paroisse des Croisettes : la Municipalité a reçu une demande supplémentaire pour boucler le financement des travaux de cette Maison de paroisse. La Municipalité a évalué cette demande et a décidé d'y accéder en ajoutant CHF 30'000.- de subvention. Ceci est conforme aux autorisations que le Conseil a accordé à la Municipalité. De plus, une forte collaboration entre la commune et la paroisse permet des synergies importantes. Les thés dansants se dérouleront à la salle de paroisse. Il en est prévu cinq cette année, le premier a eu lieu le 18 février. La Maison de paroisse sera également utilisée comme garderie lors de la fête du 1^{er} Août. Elle est également mise gratuitement à disposition des aînés, des migrants, des enfants et pour d'autres manifestations. Les efforts qui ont été consentis par la paroisse pour assainir énergétiquement ce bâtiment de manière exemplaire sont salués par la Municipalité.



▪ **M. Pierre JOLLIET, Municipal**

Informations sur l'avancement du projet « Femmes en marche » : en réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère Muriel Cuendet-Schmidt « Femmes en marche, un autre regard sur l'espace urbain », la Municipalité a confié la mise en œuvre des marches exploratoires au Centre d'animation d'Epalinges (CAP). Il a le plaisir d'informer qu'un groupe consultatif a été créé et que deux marches exploratoires seront organisées prochainement. La première le 26 mars dans le quartier de la Croix-Blanche et la seconde le 08 avril dans le quartier des Croisettes. La participation à ces marches est ouverte à toutes les femmes intéressées. Une communication élargie (flyers, panneaux dynamiques, etc.) sera lancée au début du mois de mars.

▪ **M. Alain MONOD, Municipal**

Nouvelle préposée à l'Office de la population : l'automne dernier, il faisait part du départ de la préposée à l'office de la population. Aujourd'hui, la Municipalité est en mesure de communiquer son choix pour le remplacement de ce poste. Le choix s'est porté sur la suppléante de l'ancienne préposée, Mme Tania Vidal. Mme Vidal a fait son apprentissage à Epalinges, elle est ensuite partie dans d'autres communes avant de revenir. Elle a toutes les qualifications et les papiers nécessaires pour remplir cette tâche de préposée à l'Office de la population. On ne peut que se réjouir de faire appel à quelqu'un déjà en place et surtout un enfant d'Epalinges.

Bilan de l'utilisation de la patinoire provisoire : la patinoire provisoire vient d'être démontée. Le préavis y relatif parlait d'une utilisation de 5 semaines. Les résultats de présence enregistrés entre le 21 décembre et le 14 janvier étaient particulièrement réjouissants, notamment lors du dernier week-end de l'année, avec 1067 participants enregistrés au total. Cela a conforté la Municipalité qu'il fallait prolonger jusqu'à la fin des vacances scolaires, le dimanche 23 février. Malheureusement, la météo s'est trouvée peu clémente par moment, le nombre de participants s'est monté à 214 entre le 15 janvier et le 23 février. Malgré cela, c'était une bonne idée de la conserver plus longtemps. A voir pour l'année prochaine. Il fera le bilan financier de l'installation de cette patinoire lors de la séance d'avril.

▪ **M. Bernard KRATTINGER, Municipal**

Présentation de la mise à l'enquête de la zone réservée ciblée : sa communication concerne la prochaine mise à l'enquête complémentaire d'une zone réservée ciblée. Après un rapide retour sur la chronologie des événements en lien avec la mise à l'enquête publique d'une zone réservée, il présente au moyen d'un Powerpoint les étapes précédant l'élaboration de la zone réservée ciblée puis les modifications apportées à la zone réservée soumise à l'enquête publique du 9 juin au 8 juillet 2018, soit :

- La présentation de la carte de la zone réservée globale dans laquelle est intégré l'ensemble du territoire Palinzard hors périmètre compact d'agglomération.
- La présentation des étapes post mises à l'enquête de 2018.
- Les modifications apportées à la zone réservée soumise à l'enquête publique du 9 juin au 8 juillet 2018.



- La présentation des critères retenus pour intégrer une parcelle à la zone réservée ciblée (au dossier).
- La zone réservée ciblée qui sera soumise à l'enquête publique complémentaire début mars 2020.

▪ **M. Roland PERRIN, Municipal**

Construction de trois passerelles et étude sur des travaux pour la réhabilitation du sentier du Flon : la reconstruction d'une passerelle en dessous de Bois-Murat et de deux autres passerelles à la jonction du Ruisseau-Martin avec le Flon sont prévues durant les mois d'avril et mai. Ces passerelles permettront de relier les sentiers situés de part et d'autres du Flon. Ces travaux seront effectués par l'équipe forestière renforcée par moment par du personnel de la voirie. Quant à la réhabilitation du cheminement qui longe le Flon, elle est encore en discussion avec l'inspection des forêts, la conservation de la nature et le voyer des eaux. On devra pouvoir obtenir une décision définitive sur l'engagement ou pas sur les travaux de réhabilitation d'ici le mois de juin.

Nettoyage du passage sous-voies des Croisettes : une partie du nettoyage du passage sous-voies des Croisettes a déjà été faite par la voirie au niveau du carrelage. Cette dernière a essayé de nettoyer la suite du sous-voies mais s'est vite rendu compte que ce n'était pas possible. Des entreprises spécialisées sont actuellement recherchées pour effectuer ce travail compliqué.

Publication de la brochure « infochantier » de la DGMR : un flyer élaboré par le canton de Vaud, la ville de Lausanne et la commune d'Epalinges a été envoyé comme tout-ménage. Le premier tronçon qui concerne Epalinges se situe environ à 300m en amont du carrefour des Croisettes et se poursuit jusqu'au pont de la Girarde. Le deuxième tronçon en travaux cette année partira du giratoire de l'Ecole hôtelière jusqu'au Chalet-à-Gobet. Une réduction de vitesses sur ces tronçons est à noter. Il est possible de rester informé de l'évolution des travaux sur le site vd.ch/route-de-berne. Quant à la circulation, la Municipalité est très attentive afin de prendre des mesures adéquates.

4. RAPPORT ANNUEL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT, M. LE CONSEILLER COMMUNAL MARC VERAGUTH

La parole est donnée à M. Marc Veraguth, qui présente le rapport annuel du Conseil d'Etablissement d'Epalinges (au dossier).

Le Président le remercie pour son rapport détaillé et invite à visiter les rapports et procès-verbaux sur le site de la commune.

5. CRÉDIT DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE DE RETENTION ET DE COLLECTEURS EC ET EU – PREAVIS N°1/2020

La parole est donnée à M. Stéphane Ballaman, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier).



Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

M. Roland Perrin, Municipal, précise que la convention n'a pas été signée mais acceptée oralement par le propriétaire de la parcelle concernée.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote du préavis.

A main levée, le préavis 01/2020 est accepté à l'unanimité.

6. SALLE DE GYMNASTIQUE DE LA CROIX-BLANCHE – RÉFECTION DE LA PLACE AU SUD ET DE L'ESCALIER EXTERIEUR AVEC REPRISE DE L'ÉTANCHÉITÉ DU BATIMENT – PREAVIS N° 02/2020

La parole est donnée à M. Stéphane Ballaman, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier).

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, le Président passe au vote du préavis.

A main levée, le préavis 02/2020 est accepté à l'unanimité.

7. PRÉAVIS D'INTENTION CONCERNANT LA CREATION D'UNE OU PLUSIEURS PARTENAIRES POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN RESEAU DE CHAUFFAGE A DISTANCE (CAD) ET D'UNE PRODUCTION DE CHALEUR A ENERGIE RENOUVELABLE – PREAVIS N° 03/2020

La parole est donnée à M. Alain Mermoud, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier).

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

M. Richard Golay. Sans vouloir alourdir inutilement la discussion sur ce préavis à la fois très clair et concis, il se doit de relever une inexactitude d'importance répétée deux fois dans le texte. L'objectif de notre commune est de se doter d'une production de chaleur centralisée à énergie renouvelable. Il convient donc d'être précis et juste sur cette question à la base de la politique climatique suisse. En page 7 et en page 8, il nous est dit chaque fois que le chauffage à distance des Services industriels de Lausanne est renouvelable à hauteur de 64%. Ceci est inexact. Le site internet des Services industriels de Lausanne nous apprend que pour 2018, la chaleur délivrée par le réseau provient pour 58,9% de l'usine d'incinération des déchets de



Tridel, pour 36,7% de la combustion de gaz naturel fossile, de 4% de l'incinération des boues d'épuration de la STEP et de 0,4% de la combustion de mazout. Avec raison, il n'est nullement indiqué que la chaleur provenant de Tridel ou de l'incinération des boues de la STEP est renouvelable. Historiquement, vu que 50% environ de la masse de nos déchets était composée de matière organique, l'ancienne loi fédérale sur l'énergie considérait que pour la production d'électricité par cogénération avec des déchets, la vente de l'électricité produite pouvait profiter de 50% des subsides de la Confédération. L'électricité était donc considérée par extension comme 50% "renouvelable" ; ce qui n'a jamais été le cas pour la chaleur. Avec largement plus du tiers de la chaleur provenant d'énergies fossiles, le réseau de chaleur lausannois est écologiquement peu performant comparé à ceux de Bâle, Berne ou Zurich. Et rien n'indique malheureusement que la situation va s'améliorer ces 10 prochaines années. L'option pour le CAD des Croisettes de se connecter au réseau lausannois semble donc d'ores et déjà condamnée si notre commune souhaite profiter effectivement d'une source de chaleur centralisée à énergie renouvelable.

M. Erich Dürst relève une petite contradiction dans le préavis. A la suite de ce qui vient d'être dit, il émet une remarque sur le tableau qui figure au point 3.2 du préavis qui met en évidence ce qui peut être prévu ou pas aux Croisettes et à la Croix-Blanche. Sur la ligne « Sources », il est indiqué Gaz et Bois par étape E1-E2 pour la Croix-Blanche. Le gaz peut être renouvelable s'il s'agit du biogaz (méthanisation), par contre il ne peut être ni local ni renouvelable s'il s'agit de gaz naturel.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe maintenant au vote du préavis.

A main levée, le préavis 03/2020 est accepté à une large majorité moins 1 abstention.

8. TRANSFORMATIONS ET ASSAINISSEMENT ÉNERGÉTIQUE DE L'ENVELOPPE ET DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DE LA SALLE DES SPECTACLES, DE L'AUBERGE COMMUNALE, DES APPARTEMENTS ET DU LOCAL DU FEU – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION – PRÉAVIS N° 04/2020

La parole est donnée à M. Jérôme Urio, président de la Commission d'urbanisme et des constructions nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier).

La commission propose un amendement, soit d'augmenter le crédit de construction d'un montant de CHF 127'700.- pour la création sous la scène des spectacles de deux locaux « wc /douches » pour le corps des sapeurs-pompiers d'Epalinges.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission d'urbanisme pour leur travail. Il ouvre la discussion.

Comme demandé, il donne la parole à Mme Anaëlle Urio, présidente de la CoFin, qui lit son rapport (au dossier). Elle précise que la CoFin s'est réunie avant la Commission d'urbanisme et n'a donc pas eu connaissance de l'amendement lors de leurs débats.



Le Président ouvre la discussion.

M. Bernard Krattinger, Municipal, informe que la Municipalité soutient et recommande l'adoption de l'amendement de la Commission d'urbanisme. Cette variante a d'ailleurs été présentée à la commission caserne du Service du feu qui approuve et accepte cette proposition.

M. Patrick Assal, a, comme vous le savez, déposé une motion en juin 2018 qui a été prise en considération par notre Conseil en septembre 2018. Par la même occasion un groupe de réflexion a été créé, dont le travail a été remis à la Municipalité sous la forme d'une feuille de route évolutive au mois de septembre 2019. Le travail du groupe de réflexion ne remettait en effet pas en question, comme c'est écrit dans le préavis 4/2020 l'assainissement énergétique de la salle des spectacles. Par contre il aurait pu attendre une confirmation de la manière dont ce projet s'intègre dans cette feuille de route qu'il serait dommage de simplement laisser de côté. Cependant, la motion qu'il a déposée inclut explicitement tout projet concernant la salle des spectacles qui doit s'inscrire dans une réflexion globale. Certes, il comprend que la transformation de la grande salle en un bâtiment Minergie flatte l'ego de certains membres de notre Municipalité au point de s'entêter en représentant à un peu d'éléments près un projet identique à celui qui a été repoussé par le Conseil. Pourtant, il est dommage que dans cette démarche, les règles de priorité politiques soient simplement oubliées voire bafouées. A titre personnel, en tant que dépositaire de la motion de 2018, il ne s'oppose pas à ce que la salle des spectacles soit rénovée. Il est même plutôt favorable à ce que les travaux entrepris dans notre commune soient bien faits. Par contre c'est le manque évident de vision qui le choque ainsi que le nombre de points laissés sans réponses, tellement on se précipite à entreprendre ces travaux avec l'excuse de cette soi-disant urgence à laquelle vous voulez tous croire mais qui ne trompe que ceux qui veulent bien se laisser duper. Sans y être favorable, il ne s'opposerait pas à ce projet très onéreux même s'il le considère comme particulièrement mal abouti et non respectueux des deniers publics. Il se contenterait de déposer une interpellation à la Municipalité qui demande des explications sur la raison pour laquelle le projet de réfection de la grande salle est présenté avant qu'une réponse à ma motion, datant de plus d'un an, demandant une vision globale sur la Croix-Blanche y compris sur la réfection de la salle des spectacles n'ait été fournie au Conseil Communal. Il souhaite que la réponse à cette interpellation soit transmise par écrit à l'ensemble des conseillers.

M. Félix Schmidt. En son nom et au nom de M. Christian Terrier. Lors de notre séance du 18 juin dernier, la Municipalité avait dû retirer son préavis, afin d'éviter qu'il ne soit refusé en votation, une partie importante des conseillers trouvant le projet trop cher et cherchant à faire des économies. Neuf mio de travaux plus 1 mio d'honoraires pour une rénovation qui n'apporte des plus-values que très limitées à la population d'Epalinges pour sa vie de tous les jours (uniquement le remplacement du pavillon de l'auberge par un agrandissement et une terrasse plus protégée), et une économie des coûts de chauffage de moins de CHF 50'000.- par an. Un projet de pur assainissement, sans réflexion sur une vision plus large pour l'avenir des besoins d'Epalinges.

Ensuite la Municipalité a présenté à la commission d'urbanisme et des constructions une liste cadrée et limitée de pistes de réduction des coûts telle que négociée avec les mandataires.

Elle n'a toutefois pas présenté de points plus importants, par exemple de variantes de façades, telle que demandé par plusieurs conseillers, se contentant de mentionner le maintien de la verticalité des strates demandées par le Canton. Alors même que Monsieur le Syndic avait



déclaré en juin que « *le crépis aurait pu être choisi* » et « *qu'effectivement un surcoût de CHF 1.5 à 2 mio a été proposé. Si on prend le prix de façades bon marché, on peut diminuer par deux* ». Cela ferait quand-même presque un million d'économie. Elle n'a pas non plus donné de réponse transparente sur les économies qui auraient été possibles si on renonçait à une isolation Minergie pour utiliser une isolation moins exigeante. Dans la dernière séance il y a deux semaines, la Municipalité est encore venue en dernière minute nous présenter des modifications, nécessaires pour permettre aux pompiers de fonctionner correctement. Le chef des pompiers, en poste depuis 1 an et demi, avait dû téléphoner à plusieurs commissaires pour avancer les besoins légitimes de son service. Il s'est plaint de n'avoir jamais été approché par le groupe de travail en charge du projet et avait très peur que ses besoins ne soient pas pris en considération. Finalement, il a été reçu quelques jours avant la commission et on nous présente des modifications faites à la hâte au crayon sur les plans pour adapter le projet en conséquence. On peut quand-même être étonné qu'après avoir dépensé un million d'honoraires on n'ait pas bien écouté et étudié les besoins actuels et futurs d'un des principaux utilisateurs du bâtiment que sont les pompiers, hommes et femmes. Au final, après nous avoir fait plein de discours sur la qualité nécessaire de l'architecture et des façades, on nous a proposé au dernier moment en commission un escalier extérieur métallique, pas forcément très esthétique, qui devra certainement nécessiter une enquête complémentaire, sous réserve qu'il soit dans les limites constructibles. Au final, les mesures d'économies retenues se montent à CHF 647'000.-, dont il faudra déduire ces changements de dernière minute, soit CHF 120'000.- environ. C'est peu proportionnellement, mais c'est quand-même beaucoup d'argent et il faut se féliciter pour Epalinges d'avoir obtenu au moins ça. Nous restons néanmoins très déçus du résultat final: 8.5 mio de travaux plus 1 mio d'honoraires, soit au total 9.5 mio c'est toujours beaucoup, pour la faible plus-value mentionnée plus haut. Par ailleurs, le préavis mentionne un montant de 3% de divers et imprévus. Ça paraît très peu pour une rénovation. On sait qu'il y a toujours plus de surprise dans une rénovation que dans une construction neuve. On peut dès lors craindre un dépassement du budget proposé, que l'on ne pourra qu'accepter lorsqu'il nous sera proposé. Faisons une comparaison. La Municipalité a calculé que s'il fallait démolir et reconstruire le complexe, ceci coûterait 18.4 mio. On peut estimer un coût de démolition de 0.5 à 1.0 mio. On a alors un coût d'assainissement énergétique de 9.5 mio pour un bâtiment d'un coût de construction à neuf de 17.9 mio (valeur 2020), soit 53 % du prix neuf actuel. Si vous aviez payé CHF 500'000.- pour la construction de votre villa, accepteriez-vous de repayer la moitié, CHF 265'000.- juste pour refaire l'isolation extérieure et changer le chauffage et les installations techniques, sans rien améliorer à l'aménagement intérieur ? Cela lui semble quand-même très cher. Il n'est pas sûr qu'il signerait ce chèque. On ne pourrait peut-être pas se le payer, c'est probablement plus facile avec l'argent des autres... Que peut-on faire aujourd'hui ? A vrai dire rien si ce n'est regretter un projet mal ficelé et mal mené.

En effet on est pressé par le temps. Il n'est plus possible de définir d'autres mesures d'économie et des amendements concrets à ce stade sans prendre le risque de faire encore exploser les honoraires et les difficultés.

C'est pourquoi nous nous sommes abstenus en commission et nous vous recommandons de vous abstenir également ce soir.

M. Jérôme Urio. Il faut voir cet investissement de neuf millions dans le temps. Cela représente CHF 300'000.- pendant 30 ans. Nous sommes actuellement avec des sommes comparables avec les problèmes de rénovation et d'entretien actuels. Pour répondre à M. Assal, on rêve tous du All Inclusive lorsque nous partons en vacances, on rêve tous à



Epalinges en réalisant le replat de la Croix-Blanche, éventuellement en réaménageant une nouvelle salle des spectacles, un nouveau bâtiment administratif, une nouvelle caserne des pompiers, un agrandissement de la Migros et du parking de la Croix-Blanche, le quartier des Croisettes, l'arrivée du M2, le bâtiment Faucherre, etc. Ces pistes sont à mettre dans l'ordre. Mais ce soir, nous sommes sur la rénovation de la grande salle qui va durer 30 ans, salle qui a été remarquablement pensée dans ses volumes car on n'a même pas besoin de l'agrandir. On arrive à l'utiliser pour les besoins courants, les sociétés locales. L'idéal aurait été de démolir et refaire mais avec l'Auberge, cela aurait été beaucoup plus cher.

M. Laurent Balsiger. Ces 9 mio de travaux ne sont pas destinés qu'aux travaux de rénovation énergétiques, au contraire. Ils ont de multiples bénéfices. La moitié des coûts est attribuée à d'autres raisons que pour la rénovation énergétique, soit pour les installations électriques et sanitaires ainsi que la sécurité. Et aussi pour permettre à notre population, bien au-delà d'Epalinges, de pouvoir bénéficier de cette belle infrastructure qui est fort appréciée. Près de la moitié des coûts sont des coûts de rénovation. Raser un bâtiment n'est pas raisonnable au niveau énergétique et développement durable, tout comme le fait de ne pas faire Minergie. Les surcoûts que représentent Minergie sont de quelques pourcents supplémentaires mais ce sont des économies d'énergie de 20%. Aujourd'hui, économiser l'énergie est un défi de notre société. Il déplore que certains aient encore de la peine à le comprendre. D'ailleurs, il félicite la Municipalité de faire Minergie, de l'avoir compris et d'aller de l'avant. Il invite à soutenir ce projet qui est tout à fait approprié et judicieux dans les temps que nous vivons.

M. Alexandre Meier, souhaite exprimer sa déception sur la manière dont ce préavis a été fait. On nous en a mis plein la vue à coup d'images de synthèse, des façades de démonstration en matériaux alu, etc. Finalement, la caserne des pompiers a été oubliée et a été crayonnée après coup par la Commission d'urbanisme. Il se demande comment la Municipalité gère ce genre de projet ? Il ne verrait pas un projet de ce type dans le privé. On se trouve dans une situation où il y a urgence vu que le bâtiment n'est plus aux normes, que l'on doit voter un projet que l'on n'a pas envie de voter mais qu'on n'a pas envie de refuser non plus. Il va donc faire comme ses collègues et s'abstenir de voter.

M. Bernard Krattinger, Municipal, rappelle à M. Meier que le projet qui a été présenté initialement par la Municipalité contenait des vestiaires et des douches pour un montant de CHF 167'600.-. Ce sont les démarches du Conseil qui ont obligé la Municipalité à retirer ce préavis pour faire des économies. Certes, l'économie n'était peut-être pas bien ciblée mais a été agréée par la Commission d'urbanisme. Aujourd'hui, nous revenons avec une proposition plus modeste mais qui reprend exactement l'emplacement et les dispositions de ces wc/douches dans la caserne des pompiers.

M. Maurice Mischler, Syndic. Il y a beaucoup d'aspects à prendre en compte, notamment celui d'avoir une vision globale. Et justement, parce que la Municipalité a une vision globale, elle a commencé à poser une pièce d'un puzzle qui sera important. Il y aura beaucoup de choses à faire dans les années à venir. Le maître mot de ce projet est la modularité. On aurait mis 10 ans avant de se mettre d'accord avec un gros projet « All Inclusive ». L'utilisation de cette grande salle de manière permanente, plus de 130 manifestations et utilisations sont faites chaque année, implique une grande modularité au niveau technique. Il remercie d'ailleurs toutes les personnes qui ont travaillé sur ce projet qui est un projet extrêmement pointu du fait



de l'utilisation de cette salle de manière régulière. Il est très heureux que les pompiers soient venus en masse ce soir et peut les rassurer sur le fait que la mission des pompiers pourra être garantie durant et après les travaux et que pendant ce temps-là, un projet de caserne est étudié. Le projet proposé ce soir est une rénovation. Il s'agit là d'économie de moyens non négligeables (CHF 50'000.- par année) et d'utilisation de nos ressources. Toutes les manifestations organisées à Epalinges sont extrêmement bien pensées par rapport à la grandeur de la salle. Cette salle a une acoustique enviée par d'autres communes, on ne va pas la changer. La Municipalité va avoir de l'ambition et il espère que vous allez la suivre.

M. Félix Schmidt. La modularité évoquée est de la poudre de perlimpinpin qui a endormi la Commission des finances. Lorsque l'on donne un projet à une entreprise générale, toute modularité coûte très cher. Une fois que toutes les façades seront faites, il sera coûteux et pratiquement impossible de changer quoi que ce soit. On nous parle du déplacement des pompiers mais il n'y a aucune vision de ce qui pourrait être fait à la place à cet endroit. Il y a une absence de vision effarante et dommageable.

M. Laurent Balsiger. Effectivement, l'extérieur sera figé mais précise que l'intérieur sera tout à fait modulable. On peut tout à fait faire des bureaux dans les appartements, imaginer modifier l'Auberge, etc. Les réfections intérieures sont faciles et peuvent être faites de manière agile sans être trop onéreuses. Oui il est possible d'opérer des changements à moyen terme qui permettront de se retourner en cas de modifications.

M. Erich Dürst. Le constat est assez simple, nous sommes en face d'un bâtiment et des installations vétustes, voire dangereuses avec des installations de chauffage qui ne sont plus aux normes, il faut donc agir. Comment peut-on imaginer en 2020 ne pas isoler un bâtiment qui date des années 60-70. Entretien son patrimoine coûte. Il invite à soutenir ce préavis.

La discussion n'est plus demandée. Le Président passe au vote de l'amendement, tel que proposé par la Commission d'urbanisme et des constructions, soit :

« Augmenter le crédit de construction d'un montant de CHF 127'700.- pour la création sous la scène des spectacles de deux locaux « wc. /douches » pour le corps des sapeurs-pompiers d'Epalinges ».

A main levée, l'amendement est accepté à une large majorité moins 4 abstentions.

Le Président passe maintenant au vote du préavis amendé.

A main levée, le préavis 04/2020 amendé est accepté avec 40 voix pour, 4 voix contre et 22 abstentions.

9. RÉPONSE AU POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL NICOLAS HAUSEL DEMANDANT A LA MUNICIPALITÉ D'Étudier L'OPPORTUNITÉ DE CREER DE NOUVEAUX POINTS D'ACCES PUBLICS ET GRATUITS A L'EAU POTABLE DANS DIVERS ESPACES COMMUNS DU TERRITOIRE COMMUNAL – RAPPORT N° 05/2020



La parole est donnée à M. Stéphane Ballaman, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier).

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

M. Félix Schmidt. Il s'agit aussi de se poser la question d'alimentation en cas de crise. Notre société est extrêmement dépendante de l'électricité. Aujourd'hui, si nous avons à faire à une panne d'électricité majeure dans la commune, on pourrait très rapidement se retrouver sans eau potable une fois les réservoirs vides. On pourrait se poser la question si on ne devrait pas avoir quelques points d'eau qui seraient alimentés gravitairement par des sources s'il y en a et aller comme à l'époque, s'approvisionner avec son bidon, s'alimenter en attendant que la situation retourne à la normale. Il propose d'y réfléchir.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe maintenant au vote du rapport.

A main levée, le rapport 05/2020 est accepté à l'unanimité.

10. MOTION DÉPOSÉE PAR MME LA CONSEILLERE COMMUNALE MARISA DÜRST DEMANDANT A LA MUNICIPALITÉ DES INFORMATIONS SUR LES AVANCÉES EN MATIÈRE DE MOBILITÉ, PLUS PARTICULIÈREMENT SUR LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES ET SUR LES PROJETS EN COURS ET A VENIR – PRISE EN CONSIDÉRATION

M. Maurice Mischler, Syndic, demande si ce n'était pas un postulat à la base ? Si ce n'est pas le cas, il demande la transformation de la motion en postulat afin de pouvoir donner un rapport.

Mme Marisa Dürst est d'accord de transformer sa motion en postulat. L'essentiel est que ce soit pris en considération ce soir afin que des mesures soient prises à court et moyen terme. Elle rappelle que la commune s'est dotée d'un plan de mobilité assez ambitieux, il y a quelques années. Aujourd'hui, force est de constater que la présence de pistes cyclables est bien en dessous de ce qui est proposé dans le plan de mobilité.

M. Enzo Santacroce, prend la parole ce soir au nom du groupe PLR pour exprimer leur désaccord quant à la teneur de la motion déposée par notre collègue Mme Marisa Dürst lors de la séance du Conseil du 12 novembre 2019. En effet, tout en la remerciant d'avoir inspecté elle-même le nombre et l'état des pistes cyclables sur notre territoire communal, il aimerait souligner que la situation urbanistique a évolué depuis 2014 en lien avec la circulation et avec le renforcement des pistes cyclables. Celle-ci continue d'ailleurs d'évoluer. Il n'est besoin que de citer la requalification de la Route de Berne dont les réaménagements viennent de débiter. Ces derniers prévoient précisément un emploi multimodal du tronçon (voitures, cyclistes, transports publics). Il est aussi bon de rappeler qu'une bande cyclable sera praticable à la descente jusqu'aux Croisettes, ce qui répond, nous semble-t-il, à l'esprit du plan directeur communal de mobilité lequel, il cite, « *préconise l'intégration de pistes ou de bandes cyclables sur les axes routiers à fort trafic et sur le*



réseau routier de distribution ». Par ailleurs, la construction actuelle du rond-point à la Croix-Blanche ainsi que la réfection future du pont de la Girarde (récemment votée par notre Conseil) ont pour objectif de fluidifier le trafic et donc de renforcer la sécurité pour les citoyens de notre Commune. Aussi, pour les raisons susmentionnées, nous trouvons que cette motion est superfétatoire. Nous partageons évidemment le souci de proposer des espaces de mobilité douce capables d'offrir une belle qualité de vie aux Palinzards, mais nous sommes en train de nous y atteler actuellement au sein de notre autorité législative et exécutive. Nous aimerions éviter de surcharger l'administration avec des motions relatives à des sujets qui sont déjà régulièrement traités par l'administration. Il faut avoir à l'esprit que répondre à une motion a un coût, qui ne se justifie que si un changement est vraiment nécessaire. S'il s'agit d'attirer l'attention de la Municipalité sur un thème ou un autre, une question ou un vœu suffisent, au moins dans un premier temps.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe maintenant au vote de la prise en considération de ce postulat.

Le résultat ne correspond pas au nombre de conseillers présents.

M. Mazyar Yosefi soulève le fait qu'il arrive que des conseillers ne votent pas.

M. Erich Dürst, selon l'art. 88 du règlement du Conseil communal, propose le vote nominal.

Moins de vingt conseillers ont levé la main, le Président accepte les résultats de vote à main levée. Il relève le fait de bien lever la main lors des votes.

A main levée, la prise en considération du postulat est acceptée avec 34 voix pour, 25 voix contre et 6 abstentions.

11. MOTION DEPOSÉE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL FÉLIX SCHMDT DEMANDANT A LA MUNICIPALITÉ QU'ELLE S'ENGAGE ACTIVEMENT POUR LE PROLONGEMENT DU M2, QU'ELLE ÉTUDIE LE TRACÉ ET LA POSITION DES STATIONS DU M2, LES INTEGRE ET LES RÉSERVE DANS SA PLANIFICATION TERRITORIALE. ELLE INFORME LE CONSEIL TOUS LES DEUX ANS AU MOINS, A LA SÉANCE DE MI-ANNEE, SUR L'AVANCEMENT DE CE PROJET – PRISE EN CONSIDÉRATION

M. Maurice Mischler, Syndic, demande également la transformation de la motion en postulat. Il rappelle qu'au niveau du PALM, le prolongement du métro est déjà prévu en priorité C. Le terrain est réservé afin de faire en sorte que le métro puisse être fait. Pour pouvoir accepter un métro, il faut densifier de manière extrêmement massive, jusqu'à 500m de chacun des arrêts. Nous acceptons volontiers de donner un rapport sur l'évolution du projet.

Mme Brigitte Crottaz. La motion déposée par Monsieur Schmidt demande que la Municipalité s'engage activement pour le prolongement du M2, et qu'elle intègre et réserve



dans sa planification territoriale les futures stations du M2. Enfin, il demande que le Conseil communal soit informé au moins tous les deux ans sur l'avancement de ce projet. Comme toutes les Palinzardes et tous les Palinzards, nous serions bien sûr enchantés de voir le métro se prolonger au moins jusqu'au plat de la Croix-Blanche, mais ceci n'est pas du tout à l'ordre du jour de la planification de la direction générale de la mobilité et des routes qui est l'organe cantonal qui conduit et finance le projet des métros lausannois. Dans les années à venir, un montant de 245 millions est prévu pour le développement du M2, mais ceci correspond d'une part à un nouveau tracé pour le M2 au niveau de la gare qui permettra au métro de croiser et donc d'augmenter la cadence des rames. L'autre partie de ces 245 millions servira à créer une arrière-gare aux Croisettes qui permettra un rebroussement plus rapide des rames. A terme, ces 2 mesures permettront de faire circuler le M2 à une cadence de 1 minute 50.

La DGMR s'est vue poser plusieurs fois la question de la prolongation du M2 jusqu'au Chalet-à-Gobet. Leur étude a conclu qu'une telle infrastructure doit être en rapport avec la densité d'habitants – emplois au Chalet-à-Gobet et que le ratio actuel ne justifie pas un métro, ni même un tram ou un bus à au niveau de service. L'offre de dessertes par bus est jugée suffisante. Cela pourrait changer s'il y avait une forte densification vers le Nord et, à ce moment-là, l'arrière-gare des Croisettes serait compatible avec un potentiel prolongement de la ligne. La mise à l'enquête de l'arrière gare des Croisettes est prévue fin 2020 et le début des travaux 2022. La mise en service optimisée du M2 est prévue à fin 2026 en même temps que les aménagements principaux de la gare de Lausanne. Comme on peut le constater, le planning de la DGMR est déjà prévu jusqu'en 2026 avant d'envisager d'autres extensions du réseau au sein de l'agglomération Lausanne-Morges. Donc, à moins que la commune d'Epalinges ne finance seule l'extension de la ligne jusqu'à la Croix-Blanche et la création d'une station à ce niveau, ce qui semble assez peu réaliste, il n'est pas envisagé que le canton ne fasse des démarches dans le sens d'une prolongation du M2 avant bien quelques années.

On peut certes demander à la Municipalité de rester attentive à toute discussion à ce sujet et à intégrer la réflexion d'un prolongement du M2 lors de rencontre avec les responsables de la mobilité au sein du PALM, ce qu'elle fait probablement déjà. On peut également envisager qu'elle identifie quel serait l'emplacement idéal d'une station à la Croix Blanche et qu'elle le réserve pour le futur.

Il nous semble toutefois que le fait de proposer ce texte sous forme de motion n'est pas justifié car sous-entend une contrainte pour la Municipalité alors que l'on voit bien au vu des développements prévus, qu'elle ne peut pas faire avancer plus vite à elle seule le projet de prolongation du M2. C'est pourquoi nous souhaiterions que M. Schmidt transforme cette motion en postulat que nous sommes alors prêts à soutenir.

M. Félix Schmidt est heureux de savoir que cette arrière-gare prévue à Epalinges est compatible avec une prolongation du métro. Le message politique que nous devons avoir est qu'Epalinges doit soutenir ce projet pour nos enfants et petits-enfants. Il a demandé à ce que la Municipalité intègre ce prolongement dans sa planification directrice, dans ses réflexions, dans ses discussions avec le Canton et qu'elle rapporte régulièrement devant le Conseil. Ayant entendu l'engagement de M. le Syndic, il est d'accord de transformer cette motion en postulat.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe maintenant au vote de la prise en considération du postulat.



A main levée, la prise en considération de ce postulat est acceptée à une large majorité avec 2 voix contre et 2 abstentions.

12. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MME LA CONSEILLERE COMMUNALE MARISA DÜRST DEMANDANT A LA MUNICIPALITÉ DE RÉFLÉCHIR A LA POSSIBILITÉ DE CRÉER D'AUTRES ABRIBUS A EPALINGES AINSI QU'ELLE ÉTUDIE L'OPPORTUNITÉ DE VÉGÉTALISER CES DERNIER – PRISE EN CONSIDÉRATION

M. Maurice Mischler, Syndic. La Municipalité ne voit aucun inconvénient à la prise en considération de ce postulat.

M. Enzo Santacroce reprend la parole au nom du groupe PLR pour donner les mêmes arguments que tout à l'heure au sujet de ce postulat portant cette fois-ci sur la création d'abribus supplémentaires. Il attire cependant l'attention sur le fait que la réfection du pont de la Girarde permettra la construction d'un abribus couvert qui, en plus, sera mieux placé, ce qui ne manquera pas d'inciter les usagers à prendre davantage les transports publics. Quant à la végétalisation des abribus, une demande qui allait dans ce sens avait déjà été déposée à notre Conseil à propos des nouvelles constructions. Nous l'avions par ailleurs acceptée. En résumé, ces questions sont à l'étude au sein de notre Municipalité et nous pensons qu'il est préférable d'attendre ses réponses plutôt que de lui redemander un travail qu'elle est déjà en train de réaliser. Aussi, tenant compte de ces motifs, il recommande de ne pas prendre en considération ce postulat.

Mme Marisa Dürst. En utilisant régulièrement le bus à Epalinges, elle se rend compte que de nombreux arrêts ne sont pas équipés d'abribus, ce qui est problématique. Elle invite la Municipalité à étudier cela et à trouver des solutions sur l'ensemble des arrêts de la commune. Concernant la végétalisation des toits, c'est quelque chose qui peut être étudié en plus.

M. François Puricelli, prenant le bus assez souvent, il se rend compte qu'il y a effectivement des arrêts où il n'y a pas d'abri (Croix-Blanche dans le sens montée). Mais il y a également des arrêts qui sont à la demande et on peut se poser la question s'il est nécessaire de construire des abris de bus dans ces arrêts très peu utilisés. Il souhaite que la Municipalité voie la pertinence de faire un abribus à chaque arrêt.

M. Maurice Mischler, Syndic, confirme que ce sera le cas.

M. Erich Dürst. Plus de routes amènent plus de trafic automobile, on peut peut-être s'attendre à ce que plus d'abris amènent plus de passagers ?

M. Enzo Santacroce précise que son intervention n'avait pas pour but de surcharger un travail qui est déjà en train d'être réalisé ni contre ces projets. Mais pour éviter qu'on redise à la Municipalité de faire un travail qu'elle est déjà en train de réaliser.



La discussion n'étant plus demandée, le Président passe maintenant au vote de la prise en considération du postulat.

A main levée, la prise en considération de ce postulat est acceptée à une large majorité avec 9 voix contre et 5 abstentions.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme Sandrine Cavin émet le vœu que les délais des initiatives soient respectés au plus proche, ceci afin d'éviter comme ce soir que l'irrespect de ces délais, des injonctions font que le Conseil doit approuver des choses qui sont déjà en cours de discussion ou qui ont été posées à la Municipalité.

M. Maurice Mischler, Syndic, informe qu'un calendrier a été établi où tous les dépôts sont répertoriés. Actuellement, les différents services travaillent d'arrache-pied pour respecter les délais et qu'ils sont en train de rattraper le temps perdu. Lors de retard dans les délais, des explications sont données sur les motifs de ce dernier.

14. DIVERS

Le Président souhaite compléter ses communications annoncées en début de séance. En effet, comme vous l'avez constaté, le bureau a nommé une seule commission pour traiter trois objets de cette séance. Le bureau est conscient qu'il est compliqué de trouver plusieurs commissaires au sein de certains groupes, ceci est une exception et ne se déroule que lorsque les préavis sont jugés rapides à traiter.

Et enfin, nous prions les conseillères et conseillers qui ont des interventions écrites sous forme numérique, de les transmettre en avance par courriel au secrétariat du Conseil.

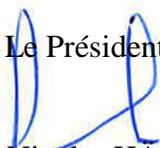
M. Erich Dürst souhaite que la feuille de route qui synthétise et met en perspective tous les projets concernant la zone de la Croix-Blanche, que M. Assal a mentionné plus tôt dans son intervention, soit transmise aux conseillers.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la séance.

La séance est levée à 21h45.

Epalinges, le 03 mars 2020.

Le Président :


Nicolas HAUSEL



La Secrétaire :


Fabienne GHEZA



Aménagement du territoire Création d'une zone réservée ciblée

Critères

1. La parcelle, située hors «périmètre compact d'agglomération» et affectée en «zone de villas I ou II» ou en «zone de plans directeurs ou plans spéciaux à légaliser», est-elle libre de construction?

Oui →

Non



2. La parcelle comporte-t-elle une surface libre d'au moins 2500 m² (exclue la surface minimale garantissant la constructibilité de la partie déjà construite)?

Oui →

Non



3. La parcelle est-elle située en «zone de plans directeurs ou plans spéciaux à légaliser» ou «zone de villas II»?

Oui →

Non



La parcelle est intégrée à la zone réservée «ciblée».

La parcelle est exclue de la zone réservée «ciblée».

Rapport annuel 2018-2019 du Conseil d'établissement d'Epalinges

En préambule : Juste un rappel et une brève présentation de ce qu'est le Conseil d'établissement de la commune d'Epalinges (CEE).

Il se veut être un soutien actif notamment dans le domaine éducatif et sécuritaire pour tous les acteurs de l'établissement scolaire primaire et secondaire d'Epalinges en favorisant l'échange d'informations et de propositions entre l'établissement, les autorités communales, toute la population d'Epalinges et les parents d'élèves.

Tout membre du Conseil d'établissement peut demander à ce qu'un objet soit porté à l'ordre du jour du Conseil d'établissement ou proposer un projet de décision au Conseil d'établissement (droit d'initiative).

Le CEE est composé de 12 membres avec 3 représentants issus des

Autorités communales

Mme Sandrine LARGEY BOTTI (vice-présidente du CEE)

MM. Pierre JOLLIET Pierre, Municipal en charge des écoles, et Marc VERAGUTH (votre serviteur et président du CEE depuis le 21 novembre 2017)

Professionnels actifs au sein de l'Etablissement scolaire

Mmes Anne-Laure REYMOND et Antoinette SCHWITZGUEBEL

M. Pierre-Alain DEMIERRE (nouveau directeur des écoles d'Epalinges depuis le début juillet 2019)

Parents d'élèves

Mme Vanessa RANDEWIJK et MM. Yann LAVANCHY et Benjamin MIGY

Milieus et organisations concernés par la vie de l'établissement

Mmes Virginie GUISAN, Céline PELET (nouvelle médecin scolaire dès fin septembre 2019) et Mme Sandrine RAMÒ

et une secrétaire

Mme Fabienne GHEZA

Le Conseil d'établissement exerce les compétences définies dans la loi scolaire et son règlement d'application, En particulier, il peut :

- a. inviter les délégués d'un conseil des élèves pour les entendre sur des sujets spécifiques les concernant et examiner les demandes d'un conseil des élèves (art 67b LS) ;
- b. accorder, en dehors des périodes qui précèdent ou suivent immédiatement les vacances, au maximum deux demi-journées de congé en veillant au respect des dispositions légales. Il en informe le département (art 99 et 100 LS) ;
- c. répartir les périodes d'enseignement des élèves, fixées par le règlement du 25 juin 1997 d'application de la loi scolaire (ci-après : RLS) sur neuf demi-journées ouvrables, le mercredi après-midi et le samedi tout le jour étant exclus (art 101 LS) ;
- d. donner son préavis sur le règlement interne de l'établissement avant approbation du département (art 3 RLS).

Compétences complémentaires

Le Conseil d'établissement donne son avis aux autorités exécutives communales quant aux projets de construction, de transformation ou de réparation importante de locaux scolaires (art. 187 RLS).

L'autorité communale est libre d'agir à déléguer au Conseil d'établissement des tâches que la loi lui confie. Elle reste néanmoins responsable de ces tâches

Le Conseil d'établissement d'Epalinges (CEE) se réunit typiquement 3 à 4 fois par année, selon les thèmes devant être abordés.

En **2018** le CEE a tenu séance 4 fois, à savoir les 19 avril, 6 septembre, 4 novembre et 6 décembre. La séance du 4 novembre 2018 a été agendée pour la présentation de l'extension du complexe scolaire de Bis-Murat (préavis municipal 14/2018)

Les thèmes discutés en 2018 en séance de Conseil d'Etablissement ont entre autres été :

- L'utilisation des téléphones portables au réfectoire et la charte téléphone
- Les zones de dépose aux abords des écoles et les structures d'accueil
- L'élaboration d'un flyer sur la prévention et la sécurité
- Le tri des déchets dans les collèges

En **2019** le CEE s'est réuni trois fois, à savoir les 4 avril, 26 septembre et 12 décembre dernier avec les thématiques suivantes :

- Le projet LIFT proposé par Lausanne-Région Le projet LIFT est un projet national qui vise à diminuer les risques de non insertion professionnelle des jeunes en fin de scolarité obligatoire.
- Le projet participatif PEJ (Politique-Enfance-Jeunesse) pour une classe de 9^{ème} année.
- Le traitement des absences des élèves, quelle procédure efficace à mettre en place ?
- La structure d'une rencontre du CEE avec le Conseil des élèves

Suite à la démission de M. Pierre-Alain Mellina en fin juillet 2019, après 25 années passées à la tête de l'établissement scolaire d'Epalinges et l'excellent rapport de travail que nous avons apprécié lors de nos débats au sein du CEE, c'est dans la séance 26 septembre 2019 que le Conseil d'établissement eu le grand plaisir d'accueillir chaleureusement pour la première fois M. Pierre-Alain Demierre, nouveau Directeur des écoles d'Epalinges, avec qui nous nous réjouissons de la fructueuse collaboration.

Madame Dre med Marie-Thérèse Rossier, emblématique et fidèle personnalité au sein de nos écoles, ayant pris sa retraite bien méritée après de longues années en tant que médecin scolaire, c'est également chaleureusement, lors de la même séance de septembre dernier que Mme Dre med Céline Pelet, nouvelle médecin scolaire, a été accueillie et a rejoint notre Conseil d'établissement.

Pour votre information, lors de la réunion de l'APE au niveau cantonal, un représentant des parents d'élève d'Epalinges, a interpellé l'assemblée au sujet de disfonctionnements au sein des CE de certains villages. En règle générale les PV sont publiés, principalement sur les sites des communes, souvent en lien avec les Conseils d'établissements.

Quant à la forme des PV, ils sont nominatifs. Certaines communes les publient, accompagnés des rapports annuels d'activités.

L'ensemble du CE d'Epalinges a été d'accord d'appliquer la loi et tous les PV seront dorénavant publics et diffusés sur le site de notre commune www.epalinges.ch-ecoles.

Mes sincères remerciements à tous les membres du Conseil d'établissement d'Epalinges pour leur engagement, les discussions fournies et les intéressants échanges d'idées durant nos séances.

Epalinges, décembre 2019

Président du CEE


Marc Veraguth

Rapport de la commission ad hoc chargée d'examiner le préavis n°01/2020

Crédits de travaux pour la construction d'un ouvrage de rétention et de collecteurs EC et EU

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis n°01/2020 était composée de Mesdames Sandrine Cavin, Paulette De Vrieze Stan et Fabienne Guignard ainsi que Messieurs Philippe Cordonnier, Thomas Ferrari, Christian Guex, Jean-Pierre Michaud et du soussigné président-rapporteur. La commission s'est réunie le mercredi 12 février 2020 à 18h30. La Municipalité était représentée par Monsieur Roland Perrin, Municipal. Nous le remercions pour sa disponibilité, ses explications et les réponses apportées à nos questions.

La parole est tout d'abord donnée à Monsieur le Municipal pour un propos introductif. Les travaux demandés ne figurent pas au plan des investissements, mais des opportunités se sont présentées pour les effectuer en synergie avec d'autres chantiers prévus. Nous sommes informés que la convention est d'ores et déjà signée avec les propriétaires de la parcelle n°352 (bassin de rétention).

Des commissaires saluent la clarté du préavis, les synergies en matière de coûts et de durée ainsi que les mesures prises pour diminuer les conséquences de futures crues. Les questions des commissaires se sont principalement portées sur le volume du bassin de rétention, les conséquences de sa non-réalisation et sur l'éventuelle utilisation des eaux rejetées. Monsieur le Municipal répond aux interrogations et apporte les précisions suivantes : le bassin de rétention sert de tampon en cas d'arrivée massive d'eau, permettant au fluide de se vider régulièrement. Il est possible qu'il ne soit peut-être pas suffisant pour une crue exceptionnelle, mais il est difficile de l'imaginer plus grand. Si le bassin n'est pas réalisé, les collecteurs situés en aval ne sont nettement pas suffisants pour absorber le volume d'eau. De plus, les eaux étant prévues d'être déviées dans le ruisseau du Vaugueny, le bassin est nécessaire pour réguler leur arrivée. Enfin, l'utilisation des eaux claires n'est pas envisageable, par exemple pour l'arrosage dans la commune, attendu que le bassin est vide en temps normal.

Les conclusions du rapport de la Commission des finances indiquent que c'est à l'unanimité des membres présents que la COFIN propose d'adopter les conclusions du préavis n°01/2020 telles que proposées.

Au vu de ce qui précède, la commission vous recommande à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'accepter le préavis n°01/2020, soit :

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit d'études et de construction d'un montant de CHF 210'000.00 (deux cent dix mille francs) destiné aux travaux pour l'ouvrage de rétention et pour les collecteurs ;**
2. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement ;**
3. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Epalinges, le 16 février 2020


Stéphane Ballaman
Président-rapporteur

Rapport de la commission ad hoc chargée d'examiner le préavis n°02/2020

Salle de gymnastique de la Croix-Blanche – réfection de la place au sud et de l'escalier extérieur avec reprise de l'étanchéité du bâtiment

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis n°02/2020 était composée de Mesdames Sandrine Cavin, Paulette De Vrieze Stan et Fabienne Guignard ainsi que Messieurs Philippe Cordonnier, Thomas Ferrari, Christian Guex, Jean-Pierre Michaud et du soussigné président-rapporteur. La commission s'est réunie le mercredi 12 février 2020 à 18h30. La Municipalité était représentée par Monsieur Alain Monod, Municipal. Nous le remercions pour sa disponibilité, ses explications et les réponses apportées à nos questions.

La parole est tout d'abord donnée à Monsieur le Municipal pour un propos introductif. La salle de gymnastique de la Croix-Blanche a été construite il y a 30 ans, elle est fortement utilisée. Des travaux plus conséquents ont dû être retardés en raison de l'indisponibilité d'une des deux salles de gymnastique à Bois-Murat. Le montant du crédit de construction demandé actuellement était prévu dans le cadre de ces travaux, mais il n'est plus possible d'attendre au vu de la situation. Il est précisé que certains entretiens courants ont dû être faits dans l'urgence, pour un montant raisonnable.

Les questions principales sont portées sur la garantie de l'arrêt des infiltrations après les travaux et sur la raison des dégâts. Il n'est pas possible de donner une garantie totale et absolue, mais l'objectif est la stabilisation de la situation actuelle. Quant aux dégâts, nous pouvons exclure la malfaçon attendu l'âge de la construction et l'expliquer par les mouvements de terrain et l'évolution des techniques de construction (caniveau à fente actuellement en place par exemple). Enfin, il est précisé que les travaux ne vont pas bloquer l'utilisation de la salle de gymnastique et que le futur chantier indiqué au plan des investissements ne va pas précéder les travaux prévus dans ce préavis.

Les conclusions du rapport de la Commission des finances indiquent que c'est à l'unanimité des membres présents que la COFIN propose d'adopter les conclusions du préavis n°02/2020 telles que proposées.

Au vu de ce qui précède, la commission vous recommande à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'accepter le préavis n°02/2020, soit :

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit t de construction d'un montant de CHF 240'000.00 TTC (deux cent quarante mille francs) destiné à la réfection de la place au sud et de l'escalier extérieur avec reprise de l'étanchéité du bâtiment ;**
2. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement ;**
3. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Epalinges, le 16 février 2020


Stéphane Ballaman
Président-rapporteur

Rapport de la commission chargée de traiter le préavis n° 3/2020

Concernant le

PRÉAVIS D'INTENTION CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE OU PLUSIEURS SOCIÉTÉS ANONYMES AVEC UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU DE CHAUFFAGE À DISTANCE (CAD) ET D'UNE PRODUCTION DE CHALEUR À ÉNERGIE RENOUVELABLE.

Epalinges, le 5 février 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Dûment convoquée pour le 28 janvier 2020, la Commission chargée de traiter ce préavis était composée de Mme Nathalie LINIGER, Mme Fabienne GUIGNARD, M. Fernand BRIGUET, M. Roger GIRARDET, M. Richard GOLAY, M. Jorge GOMBAU, M. Marc-Henri ROSSIER et de Alain MERMOUD, président-rapporteur.

La commission s'est réunie en présence de M. le Municipal Bernard KRATTINGER et de M. Nicolas SINICALI, ingénieur Energie et Environnement, que nous remercions pour les explications et réponses fournies.

Pour rappel, la commune d'Epalinges s'est fixée comme priorité à travers sa politique énergétique de se doter d'une production de chaleur centralisée à énergie renouvelable (bois ou géothermie) et d'un réseau de distribution de chaleur. Ceci dans le but d'offrir rapidement à la population une alternative aux énergies fossiles, et ainsi d'atteindre les objectifs de notre politique énergétique, soit la couverture de 50% des besoins de chauffage du territoire par des ressources renouvelables locales à l'horizon 2035.

En résumé, les intérêts pour les différents partenaires d'un réseau thermique sont les suivants :

- Pour les consommateurs d'énergie : Bénéficier d'un approvisionnement fiable en quantité suffisante et économiquement avantageux.
- Pour les distributeurs d'énergie : Exploiter et développer les réseaux de manière fiable et économiquement viable.
- Pour les producteurs d'énergie : Bénéficier d'un tarif d'achat viable économiquement. Limiter les coûts / pertes induits par les rejets de chaleur.
- Pour les collectivités publiques : Favoriser le développement des réseaux CAD pour offrir une flexibilité dans les sources de production de chaleur, et ainsi augmenter la part d'énergie neutre en CO2 utilisée sur le territoire communal.

Les deux zones propices au développement d'un CAD sont localisées dans le quartier des Croisettes et dans le quartier de la Croix-Blanche.

Au terme des délibérations, la commission passe au vote sur les conclusions du préavis. Le résultat est le suivant :

- Acceptation : 8
- Rejet : 0
- Abstention : 0

Le préavis n° 03/2020 est accepté à l'unanimité en commission.

Epalinges, le 1er février 2020


Alain Mermoud
Président-rapporteur

RAPPORT COMMISSION D'URBANISME ET DES CONSTRUCTIONS CONCERNANT PREAVIS 04/2020

Transformations et assainissement énergétique de l'enveloppe et des installations techniques de la salle des spectacles, de l'Auberge communale, des appartements et du local du feu - Demande d'un crédit de construction –

La commission s'est réunie le mardi 11 février en présence du syndic M. Mischler, du Municipal M. Krattinger, du chef du Service Technique M. Baumann accompagné de notre ingénieur en énergie M. Sinicali.

La commission était composée de Mmes Burki, Fischer, MM Cordonier, Schmidt, Balsiger, Herrera, Terrier (en remplacement de M. Matter) et de votre Président-rapporteur M. Urio.

La commission s'était déjà réunie en date du 29 août 2019 pour un premier examen du précédent préavis, également le 1^{er} octobre en compagnie de la COFIN.

Lors de la **première séance**, la vétusté des installations nous a été relatée par le service technique s'appuyant sur l'étude du bureau BG.

Que cela soit pour le chauffage, la ventilation, les sanitaires et l'électricité, toutes ces installations ont dépassé leur durée de vie (52 ans), les coûts de réparations multiples s'accumulent irrémédiablement. Tout est obsolète, ne respecte plus les normes techniques et légales actuelles.

Citons notamment des conduites en fonte à remplacer régulièrement, une fuite des eaux pluviales (toit est poreux et mauvaise distribution des eaux de pluie) provoquant des inondations à la salle à manger de l'auberge. Des locaux non appropriés, des prises d'air mal placées, des réseaux de gaines obsolètes et dangereuses en cas d'incendie, des structures difficilement accessibles et impossibles à nettoyer !

Les normes OPAIR nous obligent à assainir le chauffage au mazout dont les émissions dépassent les valeurs limites. Dans ce contexte, une amélioration de l'isolation de l'enveloppe du bâtiment pour diminuer les frais de fonctionnement est indispensable.

Un rapport-diagnostic 2016 de Securitas met en évidence des mesures urgentes, à savoir création de voie d'évacuation des loges, désenfumage de la grande salle à élaborer, réalisations de portes coupe-feu, escalier de secours encloisonné coupe-feu pompiers.

Le concept Minergie est présenté comme une opportunité, l'enveloppe 10% meilleure et le test d'étanchéité représentent un léger coût (pas de surcoût pour la ventilation et le solaire thermique car on doit le faire dans tous les cas). La valorisation des rejets (récupération de la chaleur du froid commercial) se monte à 20'000.-. Le tout serait amorti sur 10 ans.

Le service technique nous propose ensuite 13 « pistes d'optimisation » ou de réduction.

En préambule de la **deuxième séance** conjointement avec la COFIN (1^{er} octobre), la commission d'Urbanisme se prononce en faveur de 4 mesures de réduction. Soit suppression du monte-charge, mise en place de panneaux solaires intégrés plus grands, simplification des commandes des installations techniques et suppression des nouveaux vestiaires et douches de la caserne sous réserve d'une alternative.

Le Syndic et le Municipal nous rappellent que l'entretien et les réparations de ces bâtiments est et sera de plus en plus coûteux, un projet de démolition avoisinant les 20 millions semble dissuasif !

Il y a plus de 130 utilisations/an, les sociétés ne s'imaginent pas se priver de la salle pendant X années, la volonté est de redonner la vie pour une durée longue (30 ans) avec ces travaux. Le permis de construire a été reçu.

Concernant la **façade, bois versus alu** ? Le Canton (Monuments historiques) exige le maintien de la verticalité des strates, ce qui est obtenu avec la structure proposée. Le bois est moins durable (trop d'entretien, ne permet pas les volumes actuels), contrairement à l'aluminium qui a fait ses preuves en durabilité.

La COFIN et la Commission d'Urbanisme débattent entre elles. L'idée de la démolition totale n'est pas considérée comme réaliste de par son coût, par la majorité des commissaires présents. En outre les avis sont partagés pour faire un minimum (2-3 millions tout de même) ou concrétiser une rénovation complète d'une salle qui ne correspond plus du tout aux normes et ainsi la pérenniser pour longtemps.

Votre commission s'est donc réunie à nouveau le 11 février. On rappelle les éléments réduits.

La décision est prise de ne pas « sabrer » les **vestiaires et douches-WC des pompiers**. D'une part il s'agit d'un service à la population et la mixité du corps des sapeurs nous obligent à revoir notre position. Il s'agit de la seule caserne d'un détachement de premier secours (DPS) du canton qui ne possède pas de sanitaires. Il est aussi logique que le pompier puisse se doucher en caserne du fait de l'utilisation de produits toxiques dont il ne devrait pas contaminer son domicile. Il est difficilement concevable de rénover une telle infrastructure sans prévoir ce type de locaux pour nos pompiers. Il s'agirait donc de vous proposer un amendement pour rétablir cet aspect. Du point de vue financier, il nous a été transmis un document du service technique nous indiquant le montant réduit de Fr. 172'600.- à Fr. 127'700.- (réduction d'un tiers des dimensions et coûts) pour un emplacement sous la scène comme initialement prévu.

Concernant les pompiers, l'emplacement de l'escalier de secours proposé inquiète les sapeurs, ils ont besoin de cet espace. En outre un camion modulable est attendu pour 2024. Il s'agira d'un véhicule porteur de berces type « multi-lift » qui comprend un véhicule porteur et 2 à 3 berces interchangeables. Chacune de ces berces occupant de la place, l'empiètement de l'escalier de secours semble être mal situé. La solution consisterait à choisir l'option d'une sortie par des escaliers métalliques extérieurs sur la façade, parfaitement intégrable sur cette façade et d'un possible agrandissement futur du garage existant sous la scène.

On évoque une hypothétique **future caserne** des pompiers, mais il est raisonnable de penser que les locaux actuels vont être occupés par les pompiers une dizaine d'années (minimum 5 ans et maximum 15 à 20 ans).

Une discussion sur le **CAD** (chauffage à distance) révèle la possibilité de le coupler par la suite, cela est parfaitement compatible.

Un commissaire s'étonne du manque d'ambition au niveau du restaurant. Le syndic répond qu'on pourra toujours modifier l'intérieur de l'auberge qui est très fonctionnelle. Il réexplique que cette partie est modulable, transformer le restaurant reste possible.

Un grand débat a lieu sur le **concept** de ce que l'on pourrait imaginer. Ce projet est une étape intermédiaire, on ne voit pas quel grand volume peut s'intégrer sur l'auberge en harmonie avec les lieux suite à la suggestion d'un commissaire d'une tour !

L'enveloppe suscite la même discussion qu'auparavant. C'est le résultat du concours en outre.

Le syndic nous a rappelé le souci de la COFIN dont je vous fais part de la conclusion de leur rapport (lecture de leur conclusion au conseil et copie ci-jointe).

La Commission propose donc l'amendement suivant :

« Augmenter le crédit de construction d'un montant de CHF 127'700.- (cent vingt-sept mille sept cents francs) pour la création sous la scène des spectacles de deux locaux « WC. / douches » pour le corps des sapeurs-pompiers d'Epalinges »

Elle vote par 6 voix pour et 2 abstentions le préavis 04/2020 tel qu'amendé et propose au

CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis no 04/2020 de la Municipalité du 06.01.2020 ;
 - entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **d'accorder un crédit de construction de CHF 8'490'000.—TTC (huit millions quatre cent nonante mille francs), relatif aux transformations et à l'assainissement énergétique de l'enveloppe et des installations techniques de la salle des spectacles, de l'auberge communale, des appartements et du local du feu actuel « sans extension » ;**
 2. **d'augmenter le crédit de construction d'un montant de CHF 127'700.—TTC (cent vingt-sept mille sept cents francs) pour la création sous la scène des spectacles de deux locaux « W-C. / douches » pour le corps des sapeurs-pompiers d'Epalinges**
 3. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes , à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement ,**
 4. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur**

Epalinges, le 25 février 2020

Le Président-rapporteur

Jérôme URIO



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin)

concernant le préavis de la Municipalité n° 04/2020 : Transformations et assainissement énergétique de l'enveloppe et des installations techniques de la salle des spectacles, de l'auberge communale, des appartements et du local du feu – Demande d'un crédit de construction

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin était composée de Mesdames Sandrine Largey-Botti, en remplacement de Madame Catherine Burki, et Anaëlle Urio ainsi que Messieurs Yves Fauth, Guillaume Graf, Angelo Marzoli, Georges Rosset, Olivier Volper et Sandy Warth.

Monsieur Maurice Mischler, Syndic, représentait la Municipalité. Il était accompagné de Monsieur Baumann Chef du Service Technique ainsi que Monsieur Siniciali délégué à l'énergie.

Tout d'abord, il est indiqué que ce préavis ne diffère pas des derniers concernant cet objet à l'exception de l'ajout du coût d'une hypothétique destruction et reconstruction du bâtiment ; coût de 18 millions. De plus, le préavis inclut les coupes budgétaires présentées lors d'une précédente séance réunissant la Commission des Finances ainsi que la Commission d'Urbanisme et de Construction.

Un membre demande pourquoi il ne serait pas possible de changer seulement le chauffage, peut-être pour un chauffage surdimensionné, mais d'un coût de 700'000 frs et d'ensuite refaire un projet d'enveloppe moins onéreux que les 9 millions proposés ici.

Monsieur le Syndic répond que la logique est de rénover en premier lieu l'enveloppe du bâtiment avant d'ensuite installer un chauffage adéquat que ce soit du point de vue économique ou écologique.

Il est répondu que ce ne serait pas forcément dérangeant de payer plus si la réflexion est vraiment globale et ne s'arrête pas à la réfection de l'enveloppe des bâtiments mais aussi à l'intérieur, notamment pour les parties appartements et auberge.

Monsieur le Syndic indique que ce projet est modulable. Il ne ferme en aucun cas la porte à de futurs changements comme la surélévation ou la rénovation intérieure de la partie appartements-auberge.

La possibilité notamment de coupler avec des bureaux administratifs est mise en avant afin de diminuer les coûts de construction. A ceci est répondu que toute une réflexion est en cours sur les bureaux administratifs de la commune suite au postulat Urio et cie. Malheureusement, l'avancée de ce postulat ne permet pas encore de ressortir un projet en particulier. Par contre, il est assuré par Monsieur le Syndic et Monsieur Baumann que la rénovation de la Grande Salle n'impactera pas et ne limitera pas les projets en cours de réflexion pour les bureaux administratifs. Si ces réflexions se font assez rapidement et que le projet choisi est en lien direct avec la Grande Salle, il serait possible d'intégrer directement le projet de bureaux administratifs aux travaux de rénovation de la Grande Salle. Par exemple, en planifiant la rénovation de l'enveloppe de l'auberge et des appartements en dernier.

Il ressort des discussions que la majorité des membres de la commission veut éviter de restreindre des projets futurs via cette rénovation et aimerait une réflexion la plus globale possible. Il est reconnu qu'il n'est pas possible d'intégrer tout le replat de la Croix-Blanche dans un seul et même préavis et que cette rénovation devient nécessaire.

La CoFin remercie Monsieur le Syndic, pour les compléments d'informations et les réponses apportées aux questions des commissaires.

Décision

Suite à ces assurances de modularité du projet et de compatibilité avec de futurs projets sur le plat de la Croix-Blanche, c'est à l'unanimité des membres présents, que la CoFin vous propose, Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter les conclusions du préavis no 04/2020 telles que proposées.

Epalinges, le 4 février 2020,

Commission des Finances
Anaëlle Urio
Présidente



Rapport de la commission ad hoc chargée d'examiner le rapport n°05/2020
Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Nicolas Häusel demandant à la
Municipalité d'étudier l'opportunité de créer de nouveaux points d'accès publics et
gratuits à l'eau potable dans divers espaces communs du territoire communal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le rapport n°05/2020 était composée de Mesdames Sandrine Cavin, Paulette De Vrieze Stan et Fabienne Guignard ainsi que de Messieurs Philippe Cordonnier, Thomas Ferrari, Christian Guex, Jean-Pierre Michaud et du soussigné président-rapporteur. La commission s'est réunie le mercredi 12 février 2020 à 18h30. La Municipalité était représentée par Monsieur Roland Perrin, Municipal. Nous le remercions pour sa disponibilité, ses explications et les réponses apportées à nos questions.

Des remarques et questions sont tout d'abord apportées concernant l'assurance de la réalisation des réponses au postulat attendu qu'il est mentionné des réserves, notamment financières ou techniques. Les éléments suivants sont amenés dans la discussion : l'idée est de créer ces points d'eau au coup par coup, en fonction des opportunités. Ainsi, les points d'accès à l'eau potable seront intégrés dans les démarches concernant l'aménagement des trois places de jeux. Il faut toutefois tenir compte de plusieurs paramètres, par exemple la facilité d'accès à l'eau. Concernant le point d'eau à l'Eglise des Croisettes, les éléments se précisent depuis l'écriture du rapport. La Municipalité espère ainsi pouvoir le réaliser, d'autant plus qu'il se situe sur le chemin de Compostelle.

Il est précisé que le territoire de la commune est bien couvert, mais la moitié des points d'eau ne sont pas utilisables durant la période hivernale. La raison de cette fermeture d'office est due au gel et il est difficile de faire autrement (question pratique). La fontaine alimentée par l'eau de source n'est pas considérée comme potable en raison du résultat des contrôles effectués à la sortie. Des eaux de source sont parfois captées et partent dans le réseau en se mélangeant avec les autres captages, puis sont traitées avant la distribution.

Le postulant a signalé le souhait de maintenir la fontaine au chemin des Dailles, disparue avec les travaux, ce qui a été enregistré par M. le Municipal. Enfin, un commissaire précise qu'il n'y a pas besoin de mettre autant de points d'eau. Il s'agit pour lui d'un gaspillage. Ne pourrait-on pas trouver une juste mesure, par exemple en installant un bouton presseur ? C'était en effet une des sources de réflexion dans le cadre de l'élaboration de ce rapport.

Au vu de ce qui précède, la commission vous recommande **à sept voix pour et une contre**, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, **d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat déposé par M. le Conseiller communal Nicolas Häusel demandant à la Municipalité d'étudier l'opportunité de créer de nouveaux points d'accès publics et gratuits à l'eau potable dans divers espaces communs du territoire communal.**

Epalinges, le 16 février 2020


Stéphane Ballaman
Président-rapporteur